

LISTE DES DOCUMENTS ET DEMARCHES NECESSAIRES POUR RESIDER AU PORTUGAL

Lors d'une expatriation dans un nouveau pays il faut faire un certain nombre de démarches administratives afin de s'installer complètement et devenir expatrié. Cela est encore plus vrai au Portugal où différentes autorités délivrent différents documents importants, et où il est parfois difficile de faire les démarches administratives dans le bon ordre. Procédures pour devenir résident, numéro d'identification fiscal, formalités pour immatriculer sa voiture, nombreuses sont les démarches obligatoires pour celui qui souhaite partir vivre au Portugal et il n'est pas évident de savoir comment faire pour être en règle. Déménager en terre portugaise entraîne un certain nombre d'obligations envers les différents organismes étatiques et municipaux, et il est important d'être en règle afin d'éviter tout souci ou difficulté.



Quelles sont les démarches et formalités administratives à accomplir pour partir vivre au Portugal ? Comment faire pour être en règle et ne rien oublier ? Nous allons essayer de vous aider en listant les principaux documents et en vous indiquant la procédure pour les obtenir. Même si nous n'avons pas la prétention d'être exhaustif dans cette liste, cet article pourra sans doute aider les nouveaux ou futurs membres de notre association.

1. NUMÉRO DE CONTRIBUINTE – NIF

Le numéro de contribuinte est le numéro d'identification fiscale au Portugal. Tout le monde en possède un, même les bébés, et c'est une étape obligatoire pour avoir accès à de nombreux services, notamment l'inscription au centre de santé. C'est tout simplement la première étape sur la liste des démarches et formalités administratives à faire pour vivre au Portugal, car il vous est demandé partout. Le numéro d'identification fiscale portugaise NIF s'obtient dans n'importe quel bureau des Finanças avec une pièce d'identité et une preuve de résidence, que ce soit avec une adresse portugaise ou étrangère.

C'est une démarche administrative simple et que vous pouvez même faire en ligne sur le site du Portal das Finanças avant d'arriver au Portugal. Si vous êtes déjà présents, le plus facile est d'aller au bureau des Finanças de Sesimbra.

2. OUVERTURE DE COMPTE BANCAIRE

Une fois le NIF obtenu, il sera important d'ouvrir un compte en banque au Portugal afin de pouvoir effectuer des transferts d'argent, recevoir votre salaire ou retraite, et aussi payer les factures mensuelles d'eau, d'électricité, etc,....

En effet, l'ouverture d'un compte bancaire permet de domicilier ses revenus et bénéficier de services bancaires comme carte de débit ou de crédit, prêt immobilier ou bien virements internationaux. Le compte bancaire ne peut être ouvert sans NIF au Portugal.

3. CRUE –CERTIFICADO DO REGISTO DE CIDADÃO DA UNIÃO

EUROPEIA

Le certificat de résident au Portugal est plus communément appelé CRUE: c'est le Certificado do Registo de Cidadão da União Europeia. Ce document est l'un des plus importants que vous devez vous procurer lorsque vous partez vivre au Portugal. En effet c'est votre autorisation de résidence au Portugal.

Même si le pays appartient à l'Union Européenne et à l'espace Schengen, et même si vous êtes ressortissant Européen, il vous faudra avoir ce certificat de résident afin de pouvoir prouver votre identité et votre droit à résider au Portugal.

En tant que citoyen européen, vous avez tout à fait le droit de résider au Portugal sans faire aucune démarche particulière (vous devez bien entendu pouvoir prouver votre appartenance à l'Union Européenne et donc avoir en votre possession une carte d'identité ou un passeport valide). Cependant, si vous souhaitez vous expatrier durablement dans le pays, il faudra vous inscrire parmi les résidents européens du Portugal. Le Certificado do Registo de Cidadão da União Europeia (CRUE) est à demander maximum 30 jours après la fin des 3 mois "libres".

Il s'obtient facilement en s'adressant aux services de la mairie de Sesimbra, remis sous forme d'un document A4 valide durant 5 ans. Pour le renouveler après cette durée, il faut s'adresser au SEF (service des étrangers et frontières) qui vous le renouvelle sous forme d'une carte type carte bancaire. Le bureau du SEF le plus proche se situe à Setubal ou Lisbonne et environs.

4. INSCRIPTION AU REGISTRE DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE

C'est l'une des démarches à faire lors d'une expatriation au Portugal. Même si elle n'est pas obligatoire elle est fortement recommandée car elle permet de faire le lien avec ses proches en cas d'urgence et aussi de faire valoir ses droits civiques notamment pour pouvoir voter lors des élections de son pays. L'inscription consulaire est une démarche facultative mais néanmoins fortement recommandée. Elle demeure, par ailleurs, obligatoire pour l'accomplissement de certaines formalités (demande de bourse de scolarité, recensement, immatriculation de véhicule et surtout exemption de taxe ISV).

Pour vous inscrire, il suffit de créer un compte service-public si vous n'en disposez pas encore, puis de remplir en ligne votre dossier d'inscription. Vous pouvez aussi vous adresser directement au consulat.

5. ATTESTATION DE RÉSIDENCE

L'attestation de résident au Portugal n'est pas à confondre avec le Certificat de Résident, le CRUE.

En effet, l'attestation de résident prouve que vous habitez bien en effet au Portugal, alors que le CRUE vous y autorise. Bien que la nuance soit subtile ce sont deux documents bien distincts. L'attestation de résidence au Portugal fait son entrée dans votre vie d'expatrié après avoir obtenu la formalisation de votre droit de séjour grâce au CRUE (votre certificat de résidence en tant que citoyen(e) européen(e) vivant légalement au Portugal).

Si ce dernier vous donne le droit de vivre et de travailler légalement sur le territoire portugais, l'attestation de résidence, elle, vient prouver que vous êtes effectivement et durablement installé dans le pays.

Elle s'obtient facilement auprès de la "Junta de freguesia" (mairie) de votre résidence et peut être utile pour de nombreuses démarches

6. INSCRIPTION AU SERVICE NATIONAL DE SANTÉ SNS (ASSURANCE MALADIE) ET CENTRO DE SAUDE

La santé est un point essentiel d'une expatriation réussie. Pour vivre sereinement au Portugal il vous fait être à jour et surtout enregistré auprès des autorités compétentes en matière de santé publique. L'inscription au Service National de Santé SNS est l'équivalent de l'assurance maladie. L'accès aux soins de santé qui sont fournis par le SNS se fait via les Centro de Saude (centres de santé). Il faut se rendre à celui dont sa résidence dépend afin de s'inscrire, en présentant simplement une pièce d'identité, votre NIF et votre Certificat de Résident (CRUE). Un médecin de famille vous sera alors attribué d'Office.

Pour l'inscription à l'assurance maladie, il faut impérativement être en possession du formulaire S1, remis par la CNAV - CARSAT, de sa carte d'identité, de son NIF et de son CRUE et se rendre au centre de "Segurança Social" dont dépend votre domicile.

La procédure avec le formulaire S1 remis par la CNAV ne concerne que les expatriés français. Il doit exister une procédure équivalente pour nos amis belges et suisses. Elle est sans doute plus compliquée pour nos amis canadiens.

Vous pouvez aussi ne pas effectuer ces démarches auprès des services de santé et utiliser temporairement votre Carte Européenne d'Assurance Maladie. Elle vous permet de vous faire soigner et d'avoir accès aux soins de santé au Portugal, que ce soit auprès des médecins de quartier ou bien à l'hôpital, mais pas de façon permanente si vous êtes résidents. Elle vous oblige aussi à avancer les frais avant de vous faire rembourser par la CPAM française.

Etre inscrit sur le système de santé portugais ne vous oblige pas à vous couper de l'assurance santé de votre pays d'origine. Nous vous conseillons même de conserver les 2 et surtout vos droits à la couverture santé française ou belge.

Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi souscrire une assurance santé privée portugaise (plano de saude). Vous aurez accès à des consultations plus rapidement que dans le secteur public, et ce pour un coût réduit. Les prix en revanche sont très variables selon les prestations couvertes.

7. IMMATRICULATION DE VOITURE

C'est l'un des points les plus importants à prendre en compte lorsque l'on décide de partir vivre au Portugal et l'une des démarches les plus compliquées à faire. Prendre sa voiture, ou bien la revendre avant de partir? C'est une question qui est loin d'être anodine. En effet le Portugal impose une taxe d'importation, l'ISV, sur les véhicules importés sur son sol, et les immatriculations de voitures étrangères ne sont pas épargnées. Cette taxe peut atteindre facilement 20.000 €, pour peu que votre véhicule soit un peu âgé, polluant ou de grosse

cylindrée. Il existe heureusement des critères afin d'en être exempté ou de payer un prix bien plus raisonnable.

Une fois que vous vous êtes assuré de pouvoir bénéficier de l'exemption de taxe ISV, il faut néanmoins faire la démarche d'immatriculation de voiture dans le bon ordre, avec l'ensemble des documents demandés, au bureau de l'IMT le plus proche (pour nous Setubal).

En effet, trop nombreux sont les propriétaires de voiture étrangères qui se sont vu obligés à devoir payer une taxe ISV élevée à cause d'un document manquant, d'une étape mal comprise ou bien d'un formulaire mal rempli.

8. ÉCHANGE du PERMIS DE CONDUIRE

Vous êtes détenteur d'un permis de conduire français dépourvu de date de validité administrative (**permis rose**) et êtes résident au Portugal. Savez-vous que vous avez l'obligation d'échanger votre permis de conduire français pour un portugais après deux années de résidence ? En effet le permis rose ne sera alors plus reconnu par les autorités portugaises et vous devez lancer les démarches pour procéder à son échange pour un permis portugais.

Attention car si vous êtes contrôlé avec un permis de conduire français non valable aux yeux des autorités portugaises vous risquez des amendes allant jusque 3.000 €, et de plus gros soucis en cas d'accident responsable !

Pour échanger votre permis, il faudra vous adresser au bureau de l'IMT le plus proche (pour nous c'est Setubal) avec les documents nécessaires (NIF, CRUE, permis français, pièce d'identité, photo,...); Un certificat temporaire vous est délivré et vous recevrez le nouveau permis portugais par la poste.

Si vous avez déjà le nouveau permis français (format CB), vous n'avez pas à l'échanger. Il reste valable jusqu'à la date indiquée dessus, et ce n'est qu'au terme de cette validité qu'il vous faudra demander un permis portugais (ou le renouveler dans votre pays d'origine).

9. STATUT RNH

Le statut de RNH (statut de résident non habituel) vous donnait droit à une exonération fiscale complète sur une grande partie de vos revenus français (sauf pour les anciens fonctionnaires qui perçoivent une retraite de l'état français).

Il a été modifié depuis 2020 pour fixer un taux d'imposition forfaitaire de 10% quel que soit votre niveau de revenus.

L'obtention de ce statut n'est en aucun cas obligatoire pour être résident portugais. Vous pouvez résider ici et continuer à être fiscalement domicilié en France ou Belgique.

Le statut de RNH s'obtient très facilement sur le site du Portal das Finanças, si vous avez créé votre espace personnel en vous identifiant avec votre NIF, toujours aussi indispensable.

10. ANIMAUX DE COMPAGNIE

Si vous décidez de partir vivre au Portugal avec votre animal de compagnie, il vous faudra faire certaines démarches pour votre ami à 4 pattes et suivre certaines étapes. En effet le Portugal, comme d'autres pays européens, impose certaines réglementations pour les animaux de compagnie et ceux que vous emmènerez lors de votre déménagement au Portugal n'y échapperont pas.

Au Portugal l'enregistrement et la licence d'autorisation sont obligatoires pour tous les chiens âgés de 3 à 6 mois. L'enregistrement d'un animal de compagnie doit être effectué à la Junta da Freguesia (Mairie) de la zone de résidence du propriétaire ou du détenteur de l'animal.

Pour terminer, le plus important document est sans aucun doute votre **carte de membre des Sesimbrotos**. Elle ne vous sera jamais demandée par la GNR, mais elle ouvre souvent les portes de bons moments de convivialité et parfois de belles amitiés.

